



**STREETNET
INTERNATIONAL**



Recommandation 204 (2015) sur la Transition de l'Économie Informelle à l'Économie Formelle

La plupart des travailleurs dans le monde travaillent dans l'économie informelle, et la plupart des nouveaux emplois sont des emplois informels. Il n'y a aucun moyen de faire pour directement formaliser l'emploi informel. Ceci devrait au contraire être compris comme étant un processus graduel et continu d'intégrer les travailleurs informels et les unités économiques dans l'économie formelle à travers leur renforcement et extension de droits, leur protection ainsi que leurs intérêts.

Les travailleurs informels ont besoin de quoi?

- Organisation / Droits du travail;
- Participation sociale et le pouvoir de négociation;
- Identité juridique & Actualisation;
- Droits Economiques;
- Droits Sociaux, y compris la Protection Sociale.

En juin 2015, l'OIT a adopté une nouvelle loi internationale du travail – Recommandation 204. C'est la première loi internationale du travail spécialement pour l'économie informelle. R204 contient beaucoup des provisions soutenant les travailleurs du secteur informel, dont:

le droit à la liberté d'association et de négociation collective ;

protection sociale ;

santé occupationnelle et sécurité ;

accès réglementé aux espaces publics et des ressources naturelles;

stipule que des moyens de subsistance devraient être préservés et améliorés au cours du processus de transition.

Bénéfices de travailler formellement pour les vendeurs de rue:

- procédures d'enregistrement simplifiées et une administration simple
- système de progressive de taxation;
- protection contre le harcèlement ;
- l'accès aux ressources et facilités des droits des travailleurs;
- Service de soutien tel que l'accès aux services financiers et de formation ;
- inclusion participative dans le processus de budgétisation et de prise de décision, y compris au niveau du gouvernement local.

Comment utiliser la Résolution 204 dans votre stratégie politique avec le pouvoir public?

R204 est un outil précieux pour le plaidoyer avec le pouvoir public au niveau fédéral ou local et un instrument pour ajouter la force à la voix du travailleur informelle organisée en réclamant leur droit légitime de travailler, malgré la négligence des gouvernements du travail informel travailler. C'est le vôtre!

Utilisez-le en votre faveur!

Demandes des vendeurs de rue soutenues par le Recommandation 204:

- liberté en vers le harcèlement, de confiscation des biens/marchandises, expulsions, bons de souscription et des convictions, des relocations arbitraires, paiements arbitraires / ou pots-de-vin
- liberté en vers la peur des autorités et des éléments mafieux
- liberté en vers l'exploitation par les intermédiaires qui prennent des honoraires élevés
- le droit d'avoir des marchés naturels des vendeurs de rue reconnus et construits dans les zonages urbains et plan d'allocation de la terre urbains
- le droit de vendre dans des espaces publics dans des conditions équitables et raisonnables
- le droit d'allocation équitable et transparente des permis et des licences
- le droit à des sites appropriés près du mouvement de la clientèle
- En cas de relocation, pourvoir des sites alternatifs appropriés près des mouvements de la clientèle
- le droit aux meilleurs services et infrastructures (y compris le droit des vendeurs avec des déshabilités)
- Provision des centres de protection pour garder les enfants contre le travail des enfants
- accès aux pourvoyeurs amiables des services
- systèmes de taxation simplifiés et règlements des vendeurs informels transfrontaliers

Rien Pour Nous Sans Nous!



Ce que la Formalisation ne devrait PAS signifier:

- enregistrement coûteux et exigences fiscales sans droits, sans avantages ou protections qui devraient accompagner la formalisation;
- taxation ou enregistrement des entreprises informelles sans avantages, notamment:
 - *un système de taxation plat où le travailleur indépendant paye les mêmes taxes que les grandes entreprises;*
 - *l'obligation de s'inscrire auprès des différents ministères avec des procédures laborieuses;*
- décisions unilatérales faites par les autorités, spécialement pour imposer:
 - Des exigences scolaires irréalistes pour les travailleurs informels;
 - Des exigences légales irréalistes pour les travailleurs informels;
 - Préconditions qui sont difficiles à satisfaire;
- formalisation, qui criminalise celui/celle qui ne peut pas atteindre des niveaux prescrits;
- discrimination contre les femmes, les ressortissants étrangers (migrants), personnes handicapées, etc.;
- régimes fiscaux et système de taxation qui privatisent les biens publics;
- enregistrement en tant qu'entrepreneurs individuels, qui ne permet pas l'accès aux droits collectifs des travailleurs;
- formalisation, qui établit un système de «magasin fermé» avec une nouvelle élite «en groupe» en collaboration avec les autorités pour empêcher l'entrée des ceux/celles de «dehors» qui essaient de réclamer/défendre leurs droits;
- génération des nouvelles exclusions;
- reconnaissance préférentielle des syndicats jaunes dans l'économie informelle;
- abus du travail des enfants.

